

MAIRIE
D'
AURIOL
-13390-



Ville d'AURIOL – BOUCHES DU RHÔNE
SIGNATURE DE LA CHARTE HANDI'AURIOL
« Vivre ensemble quelle que soit sa différence »



Ville d'AURIOL – BOUCHES DU RHÔNE
CHARTRE HANDI'AURIOL
« Vivre ensemble quelle que soit sa différence »

Préambule

La personne en situation de handicap est dotée, comme tout citoyen, de droits et de devoirs qui lui incombent.

Cependant, elle est souvent confrontée dans sa vie quotidienne, ainsi que sa famille ou ses proches à de multiples difficultés : accès à la voirie, aux bâtiments accueillant du public, aux loisirs, aux sports, à la culture, à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à l'information....

La ville d'Auriol, qui mène depuis 2008 une action volontaire et volontariste d'accueil et d'inclusion de la population auriolaise en situation de tout handicap, souhaite aller encore plus loin aujourd'hui et répondre à la question suivante :

« Comment rendre Auriol toujours plus accessible à toutes les auriolaises et tous les auriolais en situation de handicap, dans la vie de tous les jours ? »

Pour mener à bien cette politique, Auriol a défini un fil conducteur des actions à mener, à savoir : « Vivre ensemble quelle que soit sa différence ».

Dans ce sens, elle a construit un projet « Handi'Auriol » qui s'articule autour des 4 domaines d'actions suivants :

- Handi'Auriol écoute
- Handi'Auriol agit
- Handi'Auriol innove
- Handi'Auriol montre l'exemple

Aujourd'hui, il convient de définir un cadre et une éthique de l'action d'Auriol en faveur des personnes en situation de handicap sur le territoire de la commune.

C'est pourquoi, la commune d'Auriol et l'ensemble des partenaires concernés dans tous les domaines de la vie quotidienne, pourront signer **la première Charte HANDI'AURIOL « Vivre ensemble quelle que soit sa différence »**, par laquelle, ils s'engagent et se mobilisent pour mettre en place des actions concrètes, qui faciliteront l'association pleine et entière des personnes en situation de handicap à la vie de la cité.

Objectif de la Charte HANDI'AURIOL « Vivre ensemble quelle que soit sa différence »

Cette Charte a pour objectif de définir le cadre et l'éthique de l'action d'Auriol en faveur des personnes en situation de handicap à Auriol.

Les 3 objectifs principaux de **l'action communale et sociale** en faveur des personnes en situation de handicap sont :

- 1- Permettre l'exercice effectif de leurs droits
- 2- En assurer le maintien par un travail collectif d'un réseau de personnes ressources de droit commun
- 3- Créer un paysage harmonieux du Vivre Ensemble dans la commune pour toute personne touchée par une situation de handicap, quelle qu'elle soit.



Naissance de la Charte HANDI'AURIOL « Vivre ensemble quelle que soit sa différence »

La réalisation de cette Charte est inscrite au Programme Municipal 2014-2020. Son élaboration a été menée dans le cadre d'un groupe de travail rassemblant des élus et des personnes de la société civile qualifiées.

Elle a été validée par la Commission Municipale Handicap du 24 juin 2015 et présentée à l'approbation du Conseil Municipal du 29 juin 2015, par délibération.

Le cadre de l'action de la Charte HANDI'AURIOL « Vivre ensemble quelle que soit sa différence »

Le cadre de l'action de la Charte s'inscrit dans la constitution d'un réseau de personnes ressources. Ce réseau de droit commun est composé de membres qui s'engagent à concourir au mieux-être des auriolais touchés par une situation de handicap et à leur accompagnement, ainsi que celui de leurs familles, proches ou aidants.

La constitution de ce réseau, ses modalités de mise en œuvre et de fonctionnement feront l'objet de la réflexion collective d'un groupe de travail, créé sur la base de la commission municipale Handicap, élargie à des personnes ressources de la société civile. Le réseau devra être opérationnel pour la fin de l'année 2015.

Engagement des signataires

Chaque acteur s'engage à :

- travailler de manière transversale à la mise en œuvre des orientations développées dans la Charte,
- respecter les dispositions prévues par la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,
- informer et associer les concitoyens aux réflexions et initiatives.

Evaluation et suivi de la Charte HANDI'AURIOL « Vivre ensemble quelle que soit sa différence »

Pour évaluer l'impact de la Charte, un suivi des actions entreprises sera organisé dans le cadre d'un Comité de Suivi ; ce Comité réunira une fois par an l'ensemble des signataires.



Les orientations thématiques de la Charte HANDI'AURIOL

« *Vivre ensemble quelle que soit sa différence* »

LE DROIT A L'INFORMATION : HANDI'AURIOL ECOUTE, HANDI'AURIOL ACCUEILLE

Il est mis en place un service de proximité innovant et pilote « **HANDI'AID** », au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), depuis novembre 2014.

Ce service, basé sur l'organisation de permanences hebdomadaires par l'élue au Handicap, est destiné à écouter, informer et apporter l'accompagnement le plus adapté aux auriolais vivant au quotidien une situation de handicap ou de dépendance.

Par ailleurs, une agent du CCAS est missionnée pour accompagner administrativement l'élue au Handicap et apporter toute information en dehors des permanences Handi'Aid.

Enfin, ces deux personnes ayant été formées à la Formulation du Projet de Vie, elles apportent une aide dans sa rédaction aux auriolais qui déposent une demande auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées 13 (MDPH).

Afin de faciliter l'accès à l'information et répondre au plus près des besoins et attentes des auriolais en situation de handicap ou dépendance et de leurs familles, proches ou aidants, des actions complémentaires sont envisagées :

- la conduite d'un recensement des besoins en la matière, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux menée annuellement par le CCAS, pour la mise en œuvre d'une offre « Handicap et Dépendance » sur Auriol,
- le travail avec le réseau local de droit commun autour de la situation de handicap et de sa connaissance,
- le travail avec les tutelles : Conseil Départemental 13, MDPH 13, Agence Régionale de la Santé (ARS) PACA, pour être un de leurs appuis et faire jouer un rôle effectif au CCAS,
- la formation des élus référents et des personnels communaux concernés sur l'organisation et les dispositifs handicap,
- le développement d'outils de communication adaptés à tout type de handicap (dépliants, site internet, affichage, ...): tout particulièrement un guide sur tout ce qui existe déjà à Auriol – **HANDI'AURIOL vous informe**



LE DROIT DE MIEUX SE CONNAITRE POUR MIEUX SE COMPRENDRE : HANDI'AURIOL PORTE UN AUTRE REGARD – HANDI'AURIOL SENSIBILISE

Un autre regard

Conscients de l'importance d'accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles dans cette étape de leur vie, vécue plus ou moins facilement, la commune d'Auriol et les signataires de la Charte se mobilisent :

- en créant des liens avec l'ensemble des structures/services associatifs ou professionnels locaux susceptibles d'apporter un soutien conséquent



La sensibilisation de la population

Nous pouvons être tous confrontés au handicap au travers d'un proche, enfant ou parent, d'un collègue, d'un ami, d'un partenaire associatif et il n'est pas toujours facile de savoir comment se comporter, comment regarder l'autre, comment gérer la différence.

La commune d'Auriol et les signataires de la Charte souhaitent créer des passerelles entre personnes en situation de handicap et personnes « valides », en envisageant les actions suivantes :

- créer des lieux d'échanges et de rencontres pour mieux vivre tous ensemble : comme « café des aidants », « moments d'échanges et de communication » avec les associations, le CCAS, les acteurs économiques dans des endroits représentatifs d'Auriol (espace plumier, musée Martin Duby, foyer APF la Villa, future salle des fêtes, pôle culturel moulin de saint Claude...), invitations de personnes ressources extérieures...
- poursuivre le développement des relations amicales et partenariales avec le foyer APF de la Villa
- favoriser l'intégration de tout nouveau projet de structure d'accueil de personnes en situation de handicap.
- poursuivre et amplifier l'évènement « Sport et Handicap » organisé depuis mai 2011 par le service des sports et de la vie associative d'Auriol, l'association MAEV'HAndi et autre.
- développer une démarche « Culture, Sport et Loisirs pour tous », dans le cadre de mécénat autour de projets structurants pour le territoire communal et intercommunal.
- développer une émulation collective autour d'évènements locaux, nationaux, voire internationaux.



LE DROIT DE DÉPLACEMENT EN TOUT POINT ET TOUT LIEU D'AURIOL : HANDI'AURIOL REND LA VILLE ACCESSIBLE A TOUS POUR VIVRE ENSEMBLE

Auriol s'engage à travailler en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs locaux, avec les personnes en situation de handicap, ainsi qu'avec tout citoyen connaissant des difficultés pour se déplacer, afin de rendre Auriol le plus accessible possible.

Auriol souhaite poursuivre une action ambitieuse et innovante « Auriol accessible pour tous » sur trois axes :

- Accès aux Bâtiments recevant du public
- Accès à la Voirie communale
- Accès aux Transports en Commun

Pour mener cette action « Auriol accessible pour tous », Auriol souhaite développer le travail en partenariat et étroite concertation avec

- **le réseau local de droit commun dûment constitué**
- **la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) :**
Rendue obligatoire par la loi de 2005, la CCA dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle est présidée par Madame le Maire et composée d'élus du Conseil Municipal ainsi que de représentants des acteurs de la commune dans



tous les domaines, d'associations oeuvrant dans le handicap ainsi que des représentants de personnes en situation de tout handicap.

Dans le respect de la loi de 2005 et de l'ordonnance de 2014, pour faciliter le déplacement des personnes en situation de handicap à Auriol, la commune s'engage à mener les actions suivantes :

- réaliser un diagnostic de l'accessibilité des établissements communaux recevant du public, définir une stratégie de développement patrimonial pluriannuel, avec l'élaboration des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), avant le 26 septembre 2015,
 - fournir les informations nécessaires aux propriétaires privés de commerces ou d'établissements recevant du public sur leurs obligations de réaliser des Ad'AP,
 - poursuivre et développer les aménagements « en accessibilité » de la voirie avec la réalisation des PAVE, Plans d'Aménagement de la Voirie et des Espaces Publics,
 - réaliser un inventaire des logements sociaux accessibles et favoriser leur développement.
- **la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité :**
La commune d'Auriol s'engage à :
- renforcer sa participation à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité,
 - veiller à la poursuite des aménagements des arrêts de bus adaptés des lignes 8 et 9



LE DROIT A L'EMPLOI :
HANDI'AURIOL MOBILISE TOUS LES ACTEURS CONCERNÉS
DANS UN VÉRITABLE RÉSEAU D'ACCÈS A L'EMPLOI

Auriol s'engage à respecter les obligations fixées par la loi en matière de recrutement des personnes en situation de handicap au sein du personnel communal.

Auriol et les signataires de la Charte s'engagent à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et adultes en situation de handicap sur la commune en envisageant les actions suivantes :

- organiser une journée annuelle de l'emploi et de la formation professionnelle spéciale « situation de handicap »,
- informer les entreprises sur les dispositifs en matière d'aide à l'emploi,
- promouvoir le travail en milieu ordinaire,
- informer l'ensemble des acteurs sur les aménagements de postes qui peuvent faciliter les gestes au quotidien,
- soutenir le travail en milieu adapté.



LE DROIT AU LOGEMENT :
HANDI'AURIOL FAVORISE L'INCLUSION DE TOUT AURIOLAIS EN SITUATION DE HANDICAP
POUR UN LOGEMENT ADAPTÉ

Auriol et les signataires de la Charte s'engagent à favoriser la création d'un service de proximité « Handi-Auriol-Habitat », avec pour missions :

- recensement des logements accessibles,
- sensibilisation des bailleurs, des propriétaires ou des locataires sur les aides liées à l'adaptation du logement,



- sensibilisation des bailleurs sur la nécessité de créer des logements accessibles et adaptés,
- création de solutions alternatives au logement ordinaire,
- développement des prestations de maintien à domicile à l'ensemble des personnes en perte d'autonomie.



LE DROIT A LA CONNAISSANCE :
HANDI'AURIOL FAVORISE L'INCLUSION DE TOUT JEUNE AURIOLAIS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL AURIOLAISES

Afin de faciliter l'inclusion et la prise en charge des enfants en situation de handicap, Auriol et les signataires de la Charte s'engagent à mener les actions suivantes :

- faciliter l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans toutes les structures éducatives, scolaires et périscolaires de la commune,
- soutenir des actions de sensibilisation visant à favoriser leur inclusion en milieu ordinaire,
- sensibiliser les personnels et les accompagnateurs communaux du secteur scolaire aux différents handicaps,
- améliorer l'accessibilité de tous les lieux fréquentés par les jeunes, dont la commune d'Auriol a la charge,
- consolider le travail de partenariat entre les services municipaux, l'Education Nationale, les établissements scolaires, la MDPH 13, les acteurs associatifs auriolais.



LE DROIT A LA SANTÉ :
HANDI'AURIOL FAVORISE L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUT AURIOLAIS EN SITUATION DE HANDICAP

Auriol et les professionnels de Santé signataires de la Charte s'engagent à favoriser toute action permettant de faciliter l'accès aux soins des auriolais en situation de handicap.



LE DROIT A LA CULTURE, AU SPORT, AUX LOISIRS, A LA FÊTE TOUT SIMPLEMENT :
HANDI'AURIOL FAVORISE L'ACCÈS AUX ACTIVITÉS FESTIVES POUR TOUT AURIOLAIS EN SITUATION DE HANDICAP

Les centres de loisirs, les espaces culturels et sportifs sont des lieux de vie qui renforcent le lien social et favorisent la création de réseaux de solidarité locale.

Ils contribuent également à l'épanouissement de la personne, lui permettent de s'exprimer, de développer ses potentialités, l'apprentissage des savoirs, son autonomie.

Pour toutes ces raisons, Auriol et les associations qui se sont déjà engagées remarquablement, continueront leur action dans les directions suivantes :

- développer une offre adaptée dans ces domaines,



- faciliter l'accès aux lieux ou structures concernés, dans le respect des normes d'accessibilité,

- faciliter la participation des personnes en situation de handicap à toute manifestation organisée sur la commune et favoriser leur expression culturelle,

- sensibiliser les personnels communaux et les membres des associations ou clubs à l'accueil des personnes en situation de handicap.

A Auriol, le _____

Le Maire d'AURIOL,
Danièle GARCIA

Et le CONSEIL MUNICIPAL :

Adjoint au Maire,
Raymond ROCCHIA

Adjointe au Maire,
Joséphine MAUNIER

Adjointe au Maire,
Monique AZIBI

Adjoint au Maire,
Antoine RETOR

Adjoint au Maire,
Guy BARBAROUX

Adjointe au Maire,
Hélène MEAN

Adjointe au Maire,
Marie-Dominique RUL

Adjoint au Maire,
Jean-Luc REVEST

Adjoint au Maire,
Jacques GERMAIN

MAIRIE
D'
AURIOL
-13390-



Conseillère municipale,
Claudine DIE

Conseillère municipale,
Michelle GRIMAUD

Conseiller municipal,
Daniel REY

Conseiller municipal,
Frédéric SICARD

Conseillère municipale,
Danièle GIRAUD

Conseillère municipale,
Laurence ALMHANA

Conseiller municipal,
Robert MIECHAMP

Conseiller municipal,
Gérald DORGNON

Conseillère municipale,
Bernadette MOUREN

Conseillère municipale,
Marie-Odile PERCIVALLE

Conseiller municipal,
Gilles KOUCHICA

Conseiller municipal,
Jean-Antoine SANTIAGO

Conseillère municipale,
Aline JOURNEUX

Conseillère municipale,
Michèle VOLPE

Conseiller municipal,
Jean-Paul VISNELDA

Conseiller municipal,
Thierry POTHIER

MAIRIE
D'
AURIOL
-13390-



Conseillère municipale d'opposition,
Véronique MIQUELLY

Conseiller municipal d'opposition,
Albert ALLOUCHE

Conseillère municipale d'opposition,
Sandrine RAFFAELLY

Conseiller municipal d'opposition,
Pierre BERLENCOURT

Conseillère municipale d'opposition,
Muriel GAMEL

Conseiller municipal d'opposition,
Eric OF

Conseiller municipal d'opposition,
Alain GOLEA